



fuite eau apres compteur qui doit payer locataire ou proprietaire

Par **cricriagnes**, le **20/01/2011** à **23:09**

bonjour

j'ai des amis qui louent une maison et qui ont eu une fuite d'eau au niveau du tuyau qui passe sous le parking de devant la maison

ils ont 1400 e de facture d'eau alors que le proprietaire a traine pour faire appel a un plombier est ce que c'est au proprietaire de payer ou au locataire

merci d'avance

c'est urgent car veolia ne veut rien savoir et menace de couper l'eau le 24 janvier c'est a dire dans 3 jours

Par **Domil**, le **20/01/2011** à **23:31**

1400 euros et ils ne se sont aperçus de rien ? Déjà, niveau fournisseur d'eau, c'est l'abonné qui doit payer. Il faut donc déjà que le locataire paye sa facture sous peine de se voir couper l'eau.

Est-ce qu'ils ont contacté leur assurance ? Certaines assurances prennent en charge ce type de sinistre.

Depuis combien de temps louent-ils cette maison ?

Quand ont-ils averti le bailleur de la fuite ?

Par **cricriagnes**, le **21/01/2011** à **10:40**

bonjour

merci pour votre reponse

je ne sais pas depuis combien de temps ils sont dans la maison mais au moins depuis quelques annees

ils ont prevu le proprietaire depuis le debut qui a d'ailleurs trainer pour trouver un plombier Ensuite celui-ci devait payer le surplus de la facture d'eau mais depuis ne veut rien savoir donc voila

au niveau de leur assurance je ne sais pas

Je viens deja de lui donner quelques demarches a faire car est un peu perdu

merci

Par **fabrice58**, le **21/01/2011** à **18:13**

J'espère qu'ils ont prévenu le proprio par lettre recommandée avec avis de réception, sinon, ils n'ont pas de preuve.

Par **cricriagnes**, le **21/01/2011** à **22:56**

je crains que non
merci